

Assises de la coopération décentralisée franco-israélienne

Date, lieu

NOTE DE CADRAGE

DOCUMENT DE TRAVAIL (provisoire)

A. Date et lieu des Assises :

Les Assises de la coopération se dérouleront leà
L'accueil des participants aura lieu à partir du.....

B. Contenu des Assises

Thèmes de discussion à proposer :

- a) *Développement durable*
- b) **Eau et Assainissement**
- c) **La jeunesse et la Coopération culturelle (littérature, cinéma, francophonie...)**
- d) *Préservation du patrimoine*
- e) *Appuis institutionnel*
- f) *La place de la coopération triangulaire (diplomatie des villes). L'importance des coopérations entre villes israéliennes juives et villes arabes israéliennes : « une nouvelle forme de coopération pour la paix ». Travailler à de nouvelles coopérations : « coopérations tripartites en Israël » avec l'aide des collectivités locales françaises.*
- g) **L'économie /Environnement : le rôle de collectivités locales dans le développement économique**
- h) **La coopération décentralisée : Comment développer des nouveaux partenariats**

Note : les points b, c,g,h, sont considérés tant par les collectivités locales françaises du groupe-pays Israël que par ULAI comme prioritaires. Une proposition de limiter le nombre des ateliers à trois a été avancé par ULAI. Un certain nombre de thèmes pourraient être discutés en sessions plénières.

Proposition pour sujets à traiter dans des sections plénières :

- La coopération triangulaire et la diplomatie des villes : initiatives de paix.
- Mieux se connaître : état des lieux de la situation des collectivités locales, de la société en France et en Israël. Discussion autour des nouveaux enjeux qui se posent aux des collectivités locales en France et en Israël.

C. La préparation des Assises

Il pourrait être envisagé que chaque atelier thématique soit co-présidé par une collectivité française et une collectivité israélienne, pour croiser les points de vue et veiller à respecter la parité entre français et israéliens. Les collectivités responsables de chaque atelier auront pour mission de fixer le cadre des débats, d'identifier les intervenants, de réfléchir au format des interventions.

La préparation des assises devra prendre en compte plusieurs types de préoccupations :

- a. Lancement d'un appel à candidature pour les collectivités locales françaises. Choix de la collectivité locale qui hébergera les Assises. Ce choix sera faite par Cités Unies France et ULAI.
- b. Mobilisation et facilitation du déplacement des élus et fonctionnaires municipaux israéliens: Ambassades, CUF
- c. Mobilisation des villes françaises: MAE, CUF...
- d. Organisation matérielle de l'accueil des délégations israéliennes et françaises:
- e. Préparation du contenu des séances de travail, choix et invitation des intervenants : MAE, Ambassade d'Israël, Fondation France-Israel, CUF...
- f. Animation autour des Assises
- g. Constitution d'un comité de pilotage

1. Rappel des objectifs :

Les Assises de la coopération franco-israélienne auront pour objectif de :

- Procéder à un état des lieux de la coopération décentralisée entre ces deux pays,
- Approfondir les thèmes retenues pour les tables rondes afin d'incrémenter la réflexion autour de la coopération décentralisée
- Promouvoir les secteurs de coopération stratégiques
- Initier de nouvelles coopérations en mettant en relation les collectivités recherchant des partenaires.

2. Les partenaires :

L'initiative des assises a été prise par le groupe-pays Israël de Cités Unies France

Du côté français :

- **Cités Unies France**
- **MAE**
- **Ville de**
- **Fondation France-Israel (à confirmer)**
- **Ambassade de France en Israël**

Du côté israélien:

- **ULAI**
- **Ministère des Affaires Etrangères israélien**

3. Objectifs et principes de fonctionnement des ateliers

Proposition 1 :

Les ateliers pourraient être des espaces simultanés et restreints organisés selon les grandes thématiques retenues. Les participants aux assises choisissent librement d'assister aux ateliers de leur choix.

Les ateliers sont présidés par un chef de file et font appel à un certain nombre d'intervenants. Un modérateur est désigné ainsi que des rapporteurs.

L'objectif des ateliers est d'offrir un espace où les participants peuvent intervenir pour présenter leurs expériences de coopération et surtout approfondir la thématique avec l'apport d'experts de la question. Ces dernières doivent être un outil permettant d'identifier les éléments de réussite, les difficultés et les perspectives des actions.

Le débat doit notamment permettre au public d'interroger les intervenants sur le sens et les enjeux de leurs actions. Les ateliers doivent être de véritables lieux d'échange, de réflexion et de débat et contribuer de manière à définir les perspectives d'avenir de la coopération franco-israélienne.

Proposition 2 : tous les ateliers sont organisés en session plénière

4. Les chefs de file

Le chef de file d'un atelier peut être une collectivité locale menant des actions de coopération décentralisée en Israël, une association de collectivité locale, etc...

Son rôle est de présider l'atelier et à ce titre de :

1. Construire le contenu de l'atelier à partir du thème retenu par le comité de pilotage et en équité et concertation avec son partenaire israélien
2. Mobiliser des intervenants, travailler en concertation avec ces derniers et le cas échéant inviter un ou d'autres acteurs,
3. Veiller à la cohérence générale de l'atelier et assurer l'articulation entre les différentes interventions
4. Désigner un modérateur et un ou des rapporteurs

5. Modérateur

Le modérateur est désigné par le chef de file en raison de sa connaissance du sujet concerné et/ou des actions qu'il mène en lien avec Israël. Il peut être le représentant d'une association, un chercheur.....

Son rôle est de veiller au respect du temps de parole et du bon déroulement des débats. Il doit à ce titre garantir et organiser l'intervention du public. Il doit introduire la thématique.

Le président peut l'inviter à contribuer à la synthèse de l'atelier lors de la clôture.

6. Intervenants

Les intervenants s'engagent :

- à préparer leur intervention en concertation avec le comité de pilotage
- à fournir l'intervention, ou à défaut, un résumé de celle-ci
- à respecter le temps de parole qui leur est imparti

7. Durée de l'atelier et de l'intervention

La durée de l'atelier est deminutes, réparties de la façon suivante :

Introduction par le président

Intervention : le nombre d'intervenants par atelier ne doit pas être trop important pour permettre un nécessaire au débat (partenaires israéliens compris). Le temps de parole du chef de file ne peut excéder celui des autres intervenants, hormis l'introduction et la clôture

Débat : par atelier

Clôture par le président ou le modérateur :

8 Déroulé thématique. par atelier

- description des thèmes
- ...
- ...

Chaque thématique fera l'objet d'une discussion plus approfondie avec chacun des chefs de file afin d'aboutir à une identification plus précise des objectifs et des enjeux de chaque atelier, les questionnements, les aspects innovants, les pistes pour l'avenir, etc..

9 Comité de Pilotage

- Cités Unies France
- ULAI
- Fondation France-Israel
- Ville de Créteil
- Ville de Marseille
- Ville de St. Etienne
- Ville de Mulhouse
- Ville de Nancy
- Conseil général de la Seine St. Denis

10 Personnes et Institutions ressources

- Chambre de Commerce France Israël de Marseille Provence, présidée par Mme Caroline Pozmentier, et avec laquelle nous travaillons régulièrement <http://www.ccfi-marseilleprovence.org/>